

**COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal
du Vendredi 2 Septembre 2011**

Date de la convocation 29 août 2011

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 29 août 2011, le Conseil Municipal, conformément à la loi délibère quel que soit le nombre de membres présents.

Présents : Ms MAURY, MOTY J., GUENON, BARDY, Mmes SAINT-LOUPT, BOURRINET, EVEILLE

Absents : Ms ROUSSE, MOTY B, BAGOUET, LINTHOUT, HITIER, PIALAT GEFFRE, Mmes DUCLOUT, DUVAL, GAILLOT, LABUSSIÈRE

Pouvoir : M. MOTY B. à M MOTY J.
M. ROUSSE J. à M. MAURY JC
M. HITIER G. à M. BARDY Y
Mme LABUSSIÈRE M. à Mme ST-LOUPT M.
Mme DUVAL M. à Mme EVEILLE M.

PERSONNEL

- Création deux postes à durée déterminée en CAE, d'Agent polyvalent d'entretien, à raison de 24 h par semaine, à compter du 10 septembre 2011. Accord à l'unanimité.

COMPTABILITE

- Vu l'avis rendu par la chambre régionale des comptes de Poitou-Charentes en date du 27 juillet 2011 sur le compte administratif 2010 de la commune, constatant que le compte administratif 2010 de la commune est conforme au compte de gestion 2010 établi par le comptable il peut être substitué au compte administratif.
Vote : 9 pour / 3 contre
- Décision de transfert des crédits en fonctionnement pour l'annulation du titre de loyer 2010 de l'abattoir et refacturation sur 2011 afin que ce dernier puisse récupérer la TVA.
- Considérant qu'il serait possible d'acquérir à l'amiable les parcelles N°1176, 1178, et 1180 section 367 A et sur lequel l'implantation de la station d'épuration semble envisageable. Il y a lieu de réaliser un nouvel avant projet sur les dites parcelles. Montant de l'avenant 5 600 € HT. Vote 11 pour / 1 contre
- Suite à la donation de tableaux par Mme BIRD, la SMACL nous propose de passer un avenant au contrat pour les assurer. Montant de l'avenant 359.26 € HT.
- Suite au départ en retraite du père DALEAU, la commune lui a offert un ouvrage. Compte tenu que le livre souhaité ne pouvait être commandé que sur internet, il y a lieu de rembourser à Mme SAINT-LOUPT la somme de 50 €, qui a fait l'avance des frais.

RUE REMON : EMPRUNT

- Décision de signer le contrat de prêt avec le Crédit Agricole pour un montant de 250 000 € afin de financer les travaux de la rue Remon. Caractéristiques du prêt :
Durée de 20 ans
Prêt annuités réduites
Taux nominal 4.16 %
Taux apparent 3.78 %

RESTAURATION DE LA CHAPELLE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

- En application de l'article 28 du code des marchés publics une mise en concurrence a été lancée pour la réalisation des travaux de restauration de la chapelle. Le dossier comprend :
 - une tranche ferme pour la réfection complète des enduits,
 - une option correspondant au nettoyage des pierres de taille.4 candidats ont remis une proposition, vu le rapport d'analyse des offres.
Décision de signer le marché public de travaux pour la restauration de la chapelle avec l'entreprise QUELIN 119 Rte de Ribérac 24 650 CHANCELADE.
Montant du marché de base : Tranche ferme : 23 303.60 € HT.
Décision de retenir l'option pour un montant de 6 030.30 € HT.

SIAH du BASSIN DE LA TUDE : MODIFICATION DES STATUTS

- Approbation des nouveaux statuts du SIAH du Bassin de la Tude.

OBJET : COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

- Suite à la création de la CET (cotisation économique territoriale) il y a lieu de proposer à la communauté de communes une liste de membres pouvant siéger à la commission intercommunale des impôts directs.
Proposition de liste pour la constitution de la CIID.

BEAURY	Marie	GOUWY	Philippe
BEAUVAIS	Sophie	JOUANNET	Yolande
BERTON	Frédéric	LAFRAIS	Didier
BERTON	Bernard	LEBEAU	Christian
BOURRUT LACOUTURE	Thierry	MATHÉ	Mathieu
CHAPELAS	Delphine	MOTARD	Bruno
CHARBONNIER	Bruno	NANOT HERBRETEAU	Françoise
DEVLIN	Colin	NIGAGLIONI	Patrick
DUGUY	Jean-Philippe	OLAÏZOLA	Charles
DUPAS	Chantal	PERROT	Line
GOUWY	François	POIRIER	Jean-Michel

Hors communauté de communes : TEXIER Olivier

VENTE

- Décision de vendre l'immeuble cadastré section C N°660 au futur acquéreur du château, et autorise le Maire à négocier la vente au meilleur coût. Il y aura lieu de prévoir une servitude de passage pour l'entretien de la parcelle cadastrée section C N°84 « la glacière ».

CESSION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 23 MAI 2011

- La SARL MONTIGAUD Frères et la SCI de la Métairie seraient intéressés par l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section B N°1260 sise « La métairie » riveraine de leur propriété respective. Cette cession correspondrait à :

- 226 m² pour la partie SARL MONTIGAUD Frères
- 200 m² pour la partie SCI de la Métairie

Cette bande de terrain est sans usage réel pour la commune, mais il existe une canalisation d'eaux pluviales en dessous. Compte tenu des superficies Monsieur le Maire propose une cession gratuite, à charge des acquéreurs de supporter les frais de bornage. La cession pourra faire l'objet d'un acte administratif.

TRAVAUX

- Point sur le chantier de jeunes à l'église Ste-Marie. Le travail effectué est très satisfaisant.
- Route de médillac est prévue la réalisation d'un passage piéton et de deux places de stationnement.
- Rue remon, les travaux pour l'aménagement paysager vont reprendre

DPU

- Pas d'exercice.

Le Maire
Jean-Claude MAURY